

# AEE<sup>1</sup> – AQUATHLON



## REGLEMENT TERRITORIAL

### **ACTIVITES :**

- Course à pied
- Natation

### **PUBLIC :**

- Collèges
- Lycées

### **PRE-REQUIS :**

- Savoir nager en crawl sans s'arrêter, 800m pour un lycéen et 400 m pour un collégien, pour être dans de bonnes dispositions physiologiques sur le 500m et le 250m.
- Pouvoir aisément nager puis courir en gérant son épreuve.

### **FORMULES :**

- Formule 1 : Un sportif seul qui réalise l'épreuve en entier
- Formule 2 : Duo avec relais entre le nageur et le coureur à pied

### **3 NIVEAUX - DISTANCES :**

- Niveau adapté (IME) : 100 m de natation et 2,5 km de course à pied
- Niveau collège : 250 m de natation et 1,5 km de course à pied
- Niveau lycée : 500 m de natation et 2,5 km de course à pied

### **DISPOSITIONS SPECIALES :**

Sur la partie natation et en fonction du nombre de nageurs dans certaines catégories d'âge, les athlètes pourront être au nombre de 6 maximum par couloir (3 nageurs d'un bout et 3 nageurs de l'autre bout d'un même couloir de nage). Les départs seront effectués tous les 5'' et décomptés du temps global (natation et course).

Ces départs différés devront être annotés sur la fiche de départ des sportifs par les chronométreurs des couloirs concernés.

*ugselbretagneaquathlonugselbretagneaquathlonugselbretagneaquathlon*

Secrétariat UGSEL Bretagne : 7 rue Jules Verne – CS 30222 – 22002 SAINT BRIEUC Cedex 01  
Tél : 02.96.21.06.30 – Courriel : [ugsel.bretagne@e-c.bzh](mailto:ugsel.bretagne@e-c.bzh) – Site : <http://www.ugsel-bretagne.org>  
Ugsel nationale – Site : <http://www.ugsel.org>

<sup>1</sup> AEE : Activités à Epreuves Enchaînées.